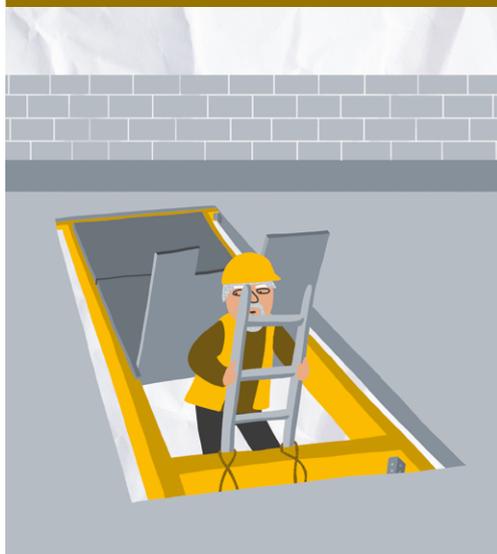


SOLUTION N°2

PROTÉGEZ LES TRÉMIES D'ESCALIER!

Sur de nombreux chantiers perdurent les risques de chute au travers de trémies non protégées. Elles occasionnent des blessures très graves, souvent irréversibles. Ces protections concernent tous les corps d'état intervenant sur le chantier.

DES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS



► Installez un plancher de protection sur toute la surface de la trémie, permettant le passage des matériaux encombrants et muni d'une trappe pour le passage des personnes.

► Coût: € €

► Niveau de santé et sécurité: 

► Productivité: 



► Installez des garde-corps périphériques pour éviter toute chute dans la trémie.

► Coût: €

► Niveau de santé et sécurité: 

► Productivité: 



POUR ALLER PLUS LOIN

Vous pouvez également installer une tour d'escalier ou un escalier provisoire, avec des garde-corps périphériques pour faciliter les déplacements.

Il est important que la protection de la trémie soit présente jusqu'à la mise en place de l'escalier.

Rapprochez-vous de votre Carsat: dans certains cas, des aides financières sont possibles.

Des informations sont disponibles sur le site de l'INRS: <http://www.inrs.fr/macons>